

2017_CT2_115

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation d'une conférence internationale sur la fusion

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_115-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 23 mars 2017

05_2_12

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation d'une conférence internationale sur la fusion

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Commissariat à l'Énergie Nucléaire et aux Énergies Alternatives (CEA) de Cadarache sollicite une participation au financement d'une conférence internationale sur la fusion en lien avec le projet ITER, qui se déroulera sur le Territoire du Pays d'Aix.

Pour rappel, le processus de fusion à partir de l'hydrogène dégage une énergie considérable et est à l'origine de la chaleur et de la lumière que nous recevons des étoiles comme le soleil. Maîtriser sur terre les réactions de fusion à des fins de production d'énergie, ouvrirait la voie à des ressources quasiment illimitées en raison de l'abondance de l'hydrogène sur terre. Des installations de recherche dédiées, appelées tokamaks ont été construites afin d'amorcer les réactions de fusion et augmenter la température des plasmas sur des temps de plus en plus longs, ce qui est le cas pour celui implanté à Cadarache.

Afin de comprendre les phénomènes de couplage des ondes au plasma au sein d'un tokamak, mais aussi d'optimiser les rendements de ces systèmes et de minimiser leur coût pour les futurs réacteurs, les chercheurs se réunissent tous les deux ans lors d'une conférence internationale organisée alternativement entre les Etats-Unis et l'Europe. La 21ème édition s'est tenue en 2015 en Californie et la 20ème en Italie.

Ces recherches sont conduites par la « communauté Fusion » internationale, dont fait partie l'équipe de l'Institut de Recherche sur la Fusion par Confinement Magnétique (IRFM) du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives, basée à Cadarache.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_115-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

C'est dans ce cadre que l'IRFM a été sollicité pour l'organisation, au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence du 30 mai au 2 juin 2017, de la 22ème conférence internationale sur l'utilisation des ondes électromagnétiques hyperfréquences (HF) dans les plasmas de fusion. Ce sera aussi l'opportunité de discuter des technologies avancées, et des aspects de la physique des systèmes de chauffage du plasma d'ITER sur les thématiques suivantes :

- la recherche et développement pour ITER et les futurs réacteurs ;
- l'interaction entre les ondes et le plasma, pour le chauffage, la génération de courant, l'ingénierie de l'espace, l'instrumentation et le contrôle du plasma ;
- les différentes applications aux machines de fusion, comme les Tokamaks, mais aussi d'autres configurations nommées « stéllérateurs » ou tokamaks spériques ;
- la physique des ondes du plasma ;
- l'application aux sources de plasma pour la propulsion spatiale, ionosphérique et les plasmas spatiaux.

Cette conférence participera au rayonnement international d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix et bénéficiera aux commerces de la ville. L'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence est d'ailleurs mobilisé pour la réservation d'hôtels, restaurants, taxis, navettes, durant ces 5 jours de conférences.

Pour son organisation, le CEA de Cadarache sollicite une subvention de 6000 € auprès de la MAMP Territoire du Pays d'Aix sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 59100 €.

Au vu des contraintes budgétaires, cette demande a reçu un avis favorable pour 3000 €, soit 5 % du budget prévisionnel de la manifestation.

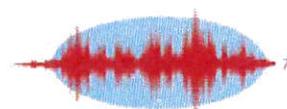
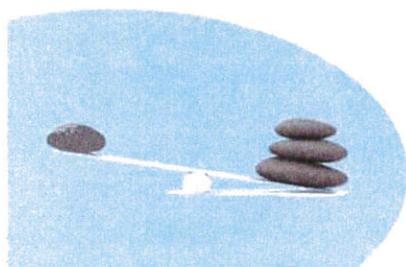
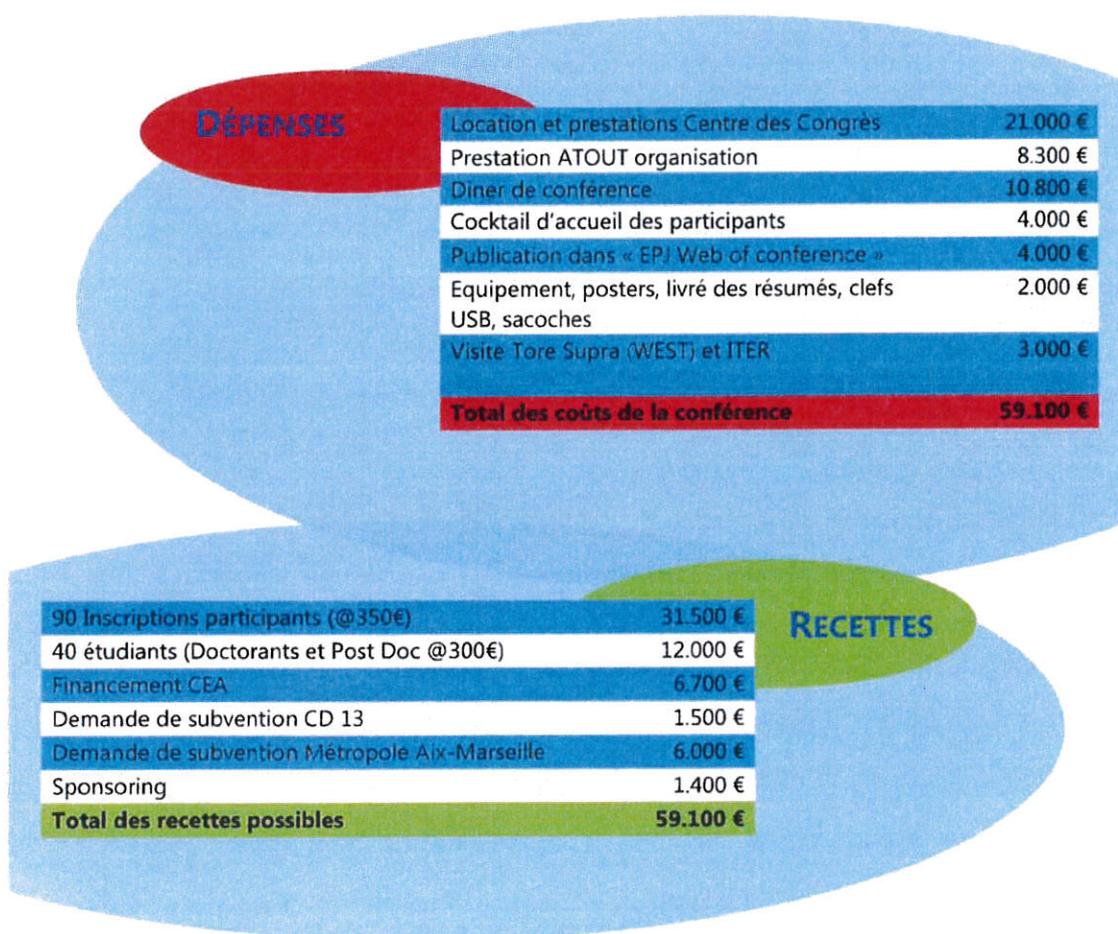
N° GU	Manifestation date	Porté par	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectif oui/non
Hors GU	Du 30/05/17 au 02/06/17 Centre des Congrès à Aix-en-Provence	CEA Cadarache	ITER	10 000 € pour 2 manifestations	59 100 €	6 000 €	3 000 €	non

Le reste des dépenses devrait être couvert par l'inscription des participants, une subvention du CD13 et un financement du CEA selon le budget suivant :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_115-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

4. Budget Provisoire

Le budget global provisoire ci-dessous est établi sur la base de 130 participants



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170323-
 2017_CT2_115-DE
 Date de télétransmission :
 31/03/2017
 Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Economique, Emploi et Agriculture du 2 mars 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au CEA d'un montant de 3 000 €.

Article 2 :

Ce montant de 3 000 € est prévisionnel et sera versé en une seule fois sur présentation du bilan de la manifestation et du budget réellement dépensé, signé et certifié par le service des Finances du CEA.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires de 3 000 € sont inscrits au Budget 2017 de la MAMP Territoire du Pays d'Aix sur la ligne de crédit 1643 – chapitre 65 – fonction 61 – nature 657382 - « Organismes publics divers »

Article 4 :

Madame Le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_115-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation d'une conférence internationale sur la fusion

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_115-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :